

2011/3142 - Approbation d'un avenant à la convention signée entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme du Grand Lyon, modifiant la procédure de validation de la Lyon City Card (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 27/12/2010, p. 2500)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, j'ai deux minutes, ce sera deux minutes de « pub » pour la carte Lyon City Card que nous devons à Jean-Michel Daclin et à l'excellent François Gaillard, directeur de l'Office du Tourisme, pour signaler qu'on tient les clés de la Ville, ce sera mis en place dans quelques semaines, le temps de quelques réglages dus à la nouvelle carte. Ce sont des entrées gratuites dans 21 musées de la Ville, accès illimité aux transports en commun, c'est la nouveauté. Donc, il y a eu un effort tarifaire du SYTRAL qu'il faut signaler pour mettre au tarif congrès dans cette carte un jour, deux jours ou trois jours, (à 20 €, 30 € ou 40 €), l'accès illimité aux transports en commun et puis des réductions sur l'Opéra, les Célestins, le théâtre Nouvelle Génération pour ne citer qu'eux et avec 1 € de plus, des réductions, donc 200 commerces. Voilà les clés de la Ville, l'accès à la Ville pour y faire venir le monde. Je signale que cette carte intégrée est une première européenne, voire mondiale, et qu'elle sera en route d'ici quelques jours, voire quelques semaines.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

(Adopté.)